

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET INITIAL 2018

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter un budget s'élevant à **2.500.000 Euros** en recettes, **2.295.000 Euros** en **Autorisations d'Engagement(AE)** et **2.500.000 Euros en Crédits de Paiement (CP)** pour les dépenses.

Cette note a pour objet :

- D'expliciter les choix budgétaires au regard du contexte, des missions et de la stratégie de l'Agence ;
- De retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial et le budget de l'année en cours et de justifier les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses au regard de l'activité de l'Agence ;
- D'analyser les équilibres généraux et de justifier la soutenabilité du budget présenté au vote.

I- Choix budgétaires, contexte, missions et stratégie

Le budget initial 2018 est construit sur la base des missions définies par la convention constitutive de l'Agence Française de l'Adoption et des objectifs fixés par la convention d'objectifs et de gestion 2015-2017 et son avenant pour 2018.

Les actions prévues en 2018 s'inscrivent dans la continuité de celles présentées les années précédentes. L'enjeu reste de maintenir la qualité du service vis-à-vis des candidats à l'adoption et des pays partenaires de l'AFA, tout en optimisant les ressources disponibles.

Les actions prévues en 2018 visent :

- A optimiser le nombre d'adoptions, notamment à travers l'adaptation de la stratégie d'implantation et le maintien des partenariats en cours, le renforcement de la coopération entre l'AFA et les OAA et l'amélioration de la gestion des candidats.
- A renforcer l'information et l'accompagnement des candidats notamment pour l'adoption des enfants à besoin spécifiques.
- A renforcer l'appui aux départements, à travers l'information, la formation et l'animation du réseau des correspondants départementaux.
- A optimiser le pilotage interne et les ressources, notamment en déployant la démarche de maîtrise des risques et en achevant le schéma de pluriannuel de stratégie immobilière.
- A contribuer à la réflexion engagée par l'Etat sur l'évolution du service public de l'adoption. Ce volet est renforcé dans l'avenant n°01 de la convention d'objectifs et de gestion puisque l'AFA doit accompagner le processus de rapprochement entre elle et le GIPED. La mise en œuvre du protocole d'accord cadre entre les GIP et la participation à la réflexion sur la manière de sécuriser les accréditations au moment du rapprochement sont les deux objectifs fixés.

Considérant les contraintes liées aux contrats en cours de validité, la volonté affichée de préserver les emplois et la capacité d'intervention de l'AFA dans le cadre du rapprochement, les délais trop courts pour mettre en place une nouvelle organisation des services et définir un plan d'économies respectant le principe de sincérité budgétaire, l'AFA avait présenté un budget initial déficitaire en 2017. Pour couvrir les frais liés au déménagement prévu en 2017, les instances avaient par la suite approuvé deux budgets rectificatifs aggravant le déficit.

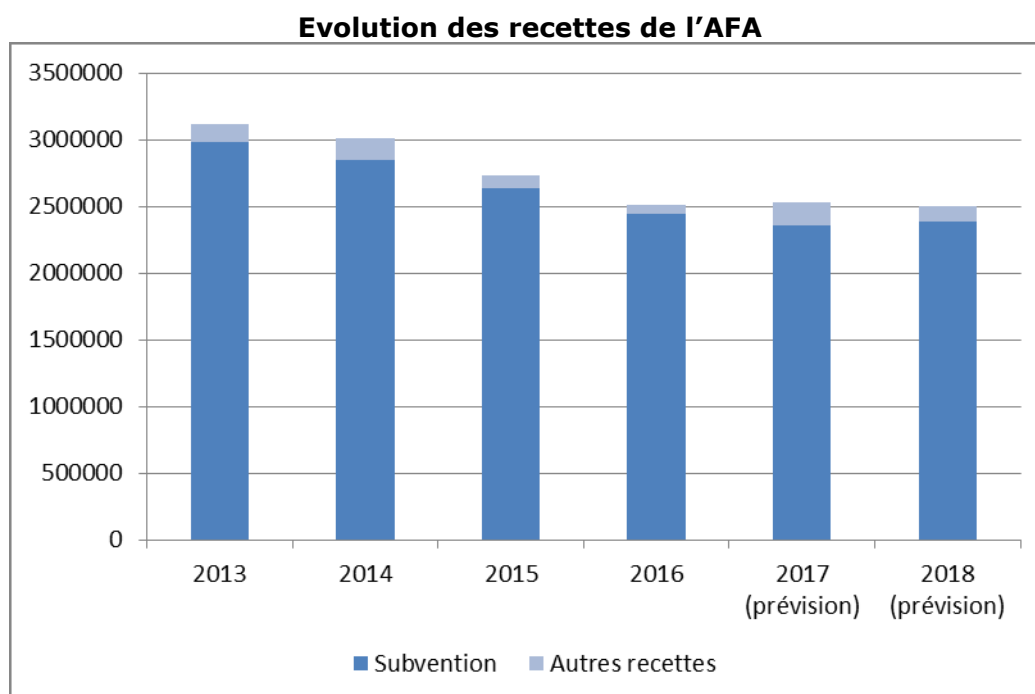
En vue de résorber ce résultat déficitaire, la direction de l'AFA a engagé une réflexion sur la réorganisation des services et un plan d'économie et s'est attelée dans le cadre du déménagement à trouver des locaux moins coûteux.

De fait, grâce à la stabilisation de la subvention et aux économies résultant de la réorganisation des services et du déménagement, l'AFA est en mesure de présenter en 2018 un budget à l'équilibre.

L'année 2018 sera une année de transition (dernière année de l'actuelle convention d'objectifs et de gestion, installation dans les nouveaux locaux, changement de direction, report du projet de rapprochement avec le GIPED). De fait, l'AFA n'a pas été en mesure de travailler sur une programmation pluriannuelle, comme attendu dans le cadre du décret GBCP. L'élaboration d'un nouveau contrat d'objectif et de performance pour la période 2019-2021 permettra d'établir et de présenter aux instances des projections pluriannuelles.

II- Evolutions des recettes et des autorisations de dépenses

1. Recettes



Année	Subvention	Autres recettes	Total
2013	2 979 734,00	130 282,67	3 110 016,67
2014	2 844 246,00	162 707,90	3 006 953,90
2015	2 631 026,00	100 102,45	2 731 128,45
2016	2 436 647,00	69 814,62	2 506 461,62
2017 (prévision)	2 357 846,00	175 000,00	2 532 846,00
2018 (prévision)	2 380 965,00	119 035,00	2 500 000,00

Conformément au décret GBCP, les recettes inscrites au budget 2018 sont présentées par nature et par origine :

- **Subvention pour charge de service public** : Le montant inscrit au budget est de **2.380.965 Euros**, après réserve, soit une augmentation de 23.119 € par rapport au budget initial de 2017. Ce montant est conforme au montant inscrit dans le PLF 2018 – programme 304 – inclusion sociale et protection des personnes et est versé par la DGCS.
- **Recettes propres** :
 - **CPAM et autres** : Ces recettes correspondent principalement au reversement par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie des indemnités journalières en cas de maladie ou de maternité et des versements des cotisations relatives aux contrats aidés du GIP. Ces recettes sont revues à la baisse par rapport à 2017, année exceptionnelle durant laquelle nous avons pu régulariser de nombreux dossiers bloqués auprès de la CPAM. Le montant inscrit est de **19.035 Euros**.
 - **Intermédiation** : Ces recettes correspondent à la participation des familles à l'ensemble des frais versés lors de la procédure d'adoption. Elles viennent compenser les dépenses afférentes à la transmission des dossiers et les frais de dossier dans les pays concernés. Les montants inscrits au budget ont été revus à la baisse par rapport aux années précédentes, en raison de la faible exécution de ces recettes les années précédentes. Le montant inscrit dans le budget initial 2018 est de **100.000 Euros**.

Malgré la légère augmentation de la subvention, les recettes inscrites au budget initial 2018 sont en diminution par rapport au budget rectificatif de 2017 (1%), en raison de l'estimation plus basse des recettes propres.

Evolution recettes par origine

Origine	BR n°02/2017	BI 2018	Evolution	%
Subvention pour charge de service public	2 357 846	2 380 965	23 119	1%
Autres ressources - CPAM & autres	75 000	19 035	-55 965	-75%
Autres ressources - Intermédiation	100 000	100 000	0	0%
Total	2 532 846	2 500 000	-32 846	-1%

Le montant global des recettes prévisionnelles s'élève pour 2018 à 2.500.000 Euros.

2. Autorisations de dépenses

Conformément au décret GBCP, les autorisations de dépenses sont présentées par nature (personnel, fonctionnement, investissement) et par destination (International, Information, conseil et Support). Les crédits inscrits au budget sont constitués des autorisations d'engagement, limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année, et des crédits de paiement, limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'année.

Autorisations de dépenses par rubrique et destination

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
SUPPORTS	460 000,00	460 000,00	175 000,00	387 500,00	20 000,00	20 000,00	655 000,00	867 500,00
INFO & CONSEIL	486 000,00	486 000,00	100 000,00	100 000,00			586 000,00	586 000,00
INTERNATIONAL	754 000,00	754 000,00	300 000,00	292 500,00			1 054 000,00	1 046 500,00
TOTAL	1 700 000,00	1 700 000,00	575 000,00	780 000,00	20 000,00	20 000,00	2 295 000,00	2 500 000,00

Les dépenses prévues en 2017 s'élèvent à 2.295.000 Euros en Autorisation d'Engagement contre 3.532.000 Euros inscrites dans le budget rectificatif n°2 de 2017 et à **2.500.000 Euros en Crédit de Paiement** contre 2.747.000 Euros en 2017. Les AE diminuent de 35 % et les CP de 9 %.

Corrigé des coûts du déménagement, par rapport au budget initial 2017, les AE diminuent de 6% et les CP de 8% en 2018.

a- Personnel

Dans le cadre du projet de loi de finances 2018, les plafonds d'emploi de l'AFA ont été réduits, passant de 49 à 45 équivalents temps plein travaillés.

	Plafond d'emploi			
	2015	2016	2017	2018 (prévision)
ETPT sous plafond	31	31	31	30
ETPT hors plafond	18	18	18	15
Total	49	49	49	45

Cette modification vient acter les suppressions de poste de ces dernières années (non remplacement du Directeur adjoint, suppression de postes de CLE en Haïti ou en Russie...). Au regard des plafonds, théoriquement, l'AFA dispose encore d'une certaine marge pour créer de nouveaux postes, mais du fait de l'évolution de la masse salariale toute création de nouveaux postes est impossible.

En 2018, l'AFA prévoit une diminution des dépenses de personnel par rapport aux prévisions inscrites dans le budget initial 2017 et une stabilisation par rapport à celles inscrites au budget rectificatif de la même année. Le montant avait en effet pu être révisé à l'occasion du budget rectificatif, considérant les nombreuses vacances de poste courant 2017. Pour 2018, le montant prévu s'élève en AE comme en CP à **1.700.000 Euros**.

Cette évolution résulte de la réorganisation des services ayant conduit au gel de 3 postes en 2017 et à leur suppression définitive au 01 janvier 2018.

	Evolution des ETPT			
	2015	2016	2017 (prévision initiale)	2018 (prévision)
ETPT sous plafond	27.9	26.8	27.5	24.5
ETPT hors plafond	11.3	11.7	11.8	11.5
Total	39.2	38.5	39.3	36.0

Les variations s'expliquent principalement par la suppression d'un poste par service (-3) pour les ETPT sous plafond, par la suppression d'un poste à temps incomplet de coordonnateur en

Russie (-0.1) et par les décalages temporels sur les remplacements d'ETPT hors plafond : coordonnateur Russie, CUI-CAE (-0.2).

Différents facteurs jouent sur l'évolution des dépenses du personnel. Les augmentations de salaire du personnel (liées à l'ancienneté) de l'année en cours ou de l'année précédente et la mise en place de titres restaurant impliquent la hausse des dépenses mais cette augmentation sera compensée par les économies résultant des départs des agents en 2017 et la suppression des postes en 2018.

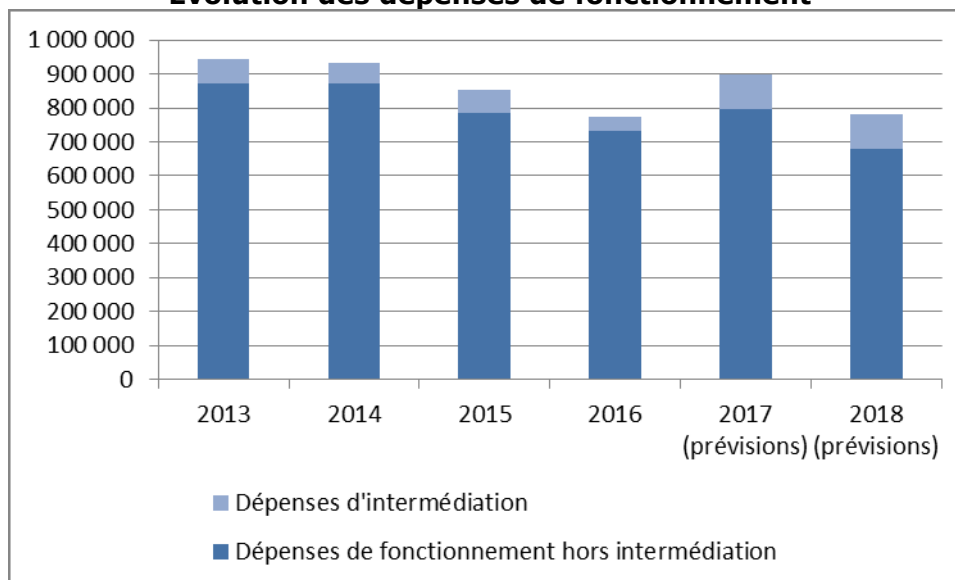
Par ailleurs une enveloppe de 20 000 Euros sera consacrée à la formation professionnelle des agents mais sur l'enveloppe « Fonctionnement ».

Répartition des ETPT et effectif en 2018

	Sous plafond		Hors plafond		Mise à disposition		Total 2018		Total 2017	
	ETPT	Effectif	ETPT	Effectif	ETPT	Effectif	ETPT	Effectif	ETPT	Effectif
International	11,0	11,0	10,6	19,0	0,0	0,0	21,6	30,0	22,8	33,0
Information, conseil	6,6	8,0	0,9	1,0	0,0	1,0	7,5	10,0	8,5	11,0
Support	6,9	7,0	0,0	0,0	0,0	1,0	6,9	8,0	8,0	9,0
Total	24,5	26,0	11,5	20,0	0,0	2,0	36,0	48,0	39,3	53,0

b- Fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement



Le budget initial prévoit **575.000 Euros en Autorisation d'Engagement et 780.000 Euros en Crédits de Paiement.**

Le décalage entre Crédits de Paiement et Autorisations d'Engagement s'explique par la nécessité de prévoir des crédits de paiement sur des engagements juridiques antérieurs (AE consommés antérieurement) : loyer, contrat de location et de maintenance des photocopieurs, infogérance informatique, abonnements téléphoniques et fibre... La majeure partie de ces décalages entre AE et CP concerne des dépenses de la destination « Support ».

	Montant
AE 2018	575 000
+ CP sur EJ antérieurs	205 000
<i>Loyer Bessières</i>	167 500
<i>Autres contrats</i>	37 500
= CP 2018	780 000

International – Le montant inscrit en **AE** s'élève à **300.000 Euros** et à **292.500 Euros** en **CP**. Il correspond aux dépenses engagées pour le suivi des dossiers et l'accompagnement des familles à l'étranger conformément à la stratégie d'implantation et de partenariat de l'Agence. Elles incluent notamment le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais afférents (électricité, eau, assurances, communication, entretien...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par le personnel du siège et les CLE (billets d'avion/train, essence et frais de missions...), de traduction et de transmission des dossiers. Les frais d'intermédiation représentent 100.000 Euros.

Par rapport aux budgets antérieurs, les dépenses d'intermédiation ont été diminuées. Hors intermédiation, les principaux postes de dépense correspondent aux coûts des représentations de l'AFA à l'étranger (Colombie, Haïti, Russie, Burkina Faso, Madagascar et Vietnam), aux frais de déplacement et aux frais de communication non couverts par l'intermédiation. Ces dépenses sont en très légère augmentation par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget rectificatif n°2 de 2017, pour couvrir l'augmentation des frais de communication et de renouvellement d'accréditation (traduction). L'AFA ne prévoit pas de fermeture de représentation, ni d'ouverture de nouvelle représentation à l'étranger. En cas d'accréditation dans un nouveau pays, les solutions privilégiées sont des solutions sans ouverture de représentation et générant le moins possible de nouveaux coûts d'implantation.

Information, conseil et accompagnement – Le montant inscrit **en AE et en CP** s'élève à **100.000 Euros**. Il comprend l'ensemble des dépenses relatives à la primo-information et à l'accompagnement en France des familles candidates à l'adoption. Cela inclut les dépenses d'information (principalement les coûts liés au site internet), les dépenses liées au suivi des dossiers (principalement les coûts de maintenance et d'évolution de la base de données des candidats de l'AFA...), les dépenses de formation des familles et d'animation du réseau des correspondants départementaux (séminaire annuel, déplacements en département des agents de l'AFA, visioconférence).

Le montant est stable par rapport à 2017. Les principales dépenses sont liées à l'organisation du séminaire annuel et à la maintenance des outils informatiques de l'AFA (base de données, système de visioconférence, site internet...).

Support – Le montant inscrit **en AE est de 175.000 Euros et de 387.000 Euros en CP** (cf. ci-dessus pour l'explication de la différence). Sont comprises les dépenses de structure (location des bureaux du siège et frais afférents : charges locatives, électricité, assurance, entretien, réparations et maintenance...) et les dépenses de fonctionnement ne pouvant être directement imputés sur l'une des 2 destinations : fournitures de bureau et petit équipement, maintenance du matériel, frais postaux et frais de télécommunication...

Les dépenses sont en baisse par rapport à 2017, principalement du fait du déménagement. Le changement de locaux devrait permettre une économie de l'ordre de 50.000 Euros (loyer, charges, taxe foncière, taxe sur les bureaux). L'AFA a néanmoins du prévoir une somme de 15.000 euros pour la remise en état des anciens locaux (initialement prévue en 2017, mais qui devrait être décalée début 2018). Par ailleurs, faute de pouvoir accéder à des offres de fibre partagée, les coûts d'abonnement internet devraient augmenter à partir de 2018.

c- Investissement

L'AFA ne prévoit pas d'investissements en 2018 mais a néanmoins inscrit 20.000 Euros en AE et en CP pour pallier à des pannes de matériel ou à la nécessiter de faire évoluer certains de ses logiciels et pour finaliser les derniers aménagements dans ses nouveaux locaux.

III- Equilibres généraux et soutenabilité du budget

Le budget initial 2018 est présenté à l'équilibre, d'où un solde budgétaire nul. Ce solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes prévisionnelles et les crédits de paiement. Les Fonds de Roulement et la trésorerie resteront à leur niveau de 2017, soit pour la trésorerie 1.539.064,48 Euros et celui du fond de roulement à 1 634 996 Euros.

Le résultat prévisionnel patrimonial prévu est de – 30.000 Euros. L'Agence présentera une capacité d'autofinancement de l'ordre de 20.000 Euros, couvrant ses investissements.

La situation financière de l'AFA devrait se stabiliser, après 2 années déficitaires. Les fonds de roulement restent positifs et relativement élevés, ce qui signifie que l'AFA dispose toujours d'une marge de manœuvre en terme de trésorerie pour couvrir ses besoins.

Evolution des principales données financières

	2013	2014	2015	2016	2017 (prévision)	2018 (prevision)
Résultat budgétaire	216 727	365 884	33 443	-36 845	-214 154	0
Résultat patrimonial	216 727	365 884	33 443	-59 097	-114 154	-30 000
CAF/ IAF	237 094	355 677	77 753	-21 923	-64 154	20 000
Apport / prélèvement FdR	188 637	341 884	67 507	-47 197	-214 154	0
Fond de roulement	1 382 758	1 724 642	1 792 150	1 744 952	1 530 798	1 530 798
Trésorerie	1 463 603	1 752 084	1 787 837	1 753 218	1 539 064	1 539 064

En fin d'exercice, les reste à payer s'élèveront à 893.341 Euros (bail siège, contrats de location et d'entretien photocopieurs, abonnements téléphonie et internet, infogérance informatique...). Le fond de roulement couvre largement ces restes à payer au titre des années ultérieures (2019-2023).

Au regard de ces éléments, le budget apparait financièrement soutenable et la situation financière saine./.